



Réunion publique du Conseil de quartier Place des Fêtes
4 décembre 2018 - 19h
Collège Guillaume Budé – 7 rue Jean-Quarré



Réunion animée par **Halima JEMNI**, déléguée du Maire pour le quartier Place des Fêtes.
En présence de **François DAGNAUD**, Maire du 19^e arrondissement, de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), et du collectif DiDO.

ORDRE DU JOUR

- Le nouveau **Point d'Accès au Droit**, rue Compans : on y fait quoi ? *Présentation*
- La **Médiathèque Jean Quarré** : où en est-on ? *Information*
- Le futur **équipement au cœur de la Place** : ce sera quoi ? *Explications*

ACTUALITE RECENTE DU QUARTIER

Le 24 octobre dernier, Henry, âgé de 17 ans, est décédé lors d'une rixe dans le 20^e arrondissement. Afin de lui rendre hommage, sa famille et de nombreuses associations ont décidé de convier les habitants à une Marche Blanche qui débutera le samedi 8 décembre, dès 13h, sur la Place des Fêtes jusqu'au bd Mortier, lieu de son décès.

LE NOUVEAU POINT D'ACCES AU DROIT, RUE COMPANS : ON Y FAIT QUOI ? PRESENTATION

Par Romain LEDAY, coordinateur du Point d'Accès au Droit 19^e

Longtemps situé en sous-sol du 53 rue Compans, le Point d'Accès au Droit (PAD) bénéficie désormais d'un accès direct en rez-de-chaussée grâce à des travaux de visibilité et d'accessibilité financés par Paris Habitat. Une inauguration des nouveaux locaux s'est tenue le 20 septembre dernier.

Disponible par téléphone, courriel ou en présentiel, les agents du PAD effectuent un primo-accueil pour déterminer leur compétence sur la question administrative ou juridique posée dans divers domaines : logement, travail, famille, succession, immobilier, consommation, pénal, droit des étrangers. En cas de difficulté technique, un rendez-vous est fixé avec un des spécialistes présents au quotidien dans la structure : avocats du barreau de Paris, notaires, délégués du Défenseur des droits, représentants du Médiateur de la Ville de Paris. En 2017, ce service public inconditionnel a ainsi accueilli pas moins de 13 000 personnes dont 5000 reçues par des spécialistes. En cas d'incompétence sur le sujet, le PAD oriente le demandeur vers la structure adéquate.

- **Questions / remarques**

- ***Les spécialistes présents au sein de la structure sont-ils des bénévoles ?***

- Chaque intervenant est financé pour porter ce dispositif. Par exemple, les avocats sont désignés et rémunérés par le Barreau de Paris.

- ***Jusqu'où allez-vous dans l'aide au droit ?***

- Il subsiste une limite dans le champ d'action puisque le PAD n'est pas une personne morale. Cela étant, il peut aider à la constitution d'un dossier pour qu'une personne puisse bénéficier de l'aide juridictionnelle et donc d'un avocat le jour de l'audience éventuelle. Par ailleurs, des écrivains publics assistent bénévolement les usagers pour la rédaction de courriers (mises en demeure, recours juridiques...), en sachant que toute personne reste décisionnaire de son propre dossier.

- ***L'accueil inconditionnel s'applique t'il aux accompagnants qui ne sont pas forcément des travailleurs sociaux ?***

- Nous réfléchissons ici au cas par cas car nous veillons au respect du secret professionnel. Par exemple, pour des personnes qui ne maîtrisent pas la langue française ou qui ont des difficultés de compréhension et dont des

membres de la communauté peuvent faire la traduction – le PAD ne dispose pas de service de traduction. Pour le reste, notre travail est de vulgariser la matière juridique pour que la personne puisse être consciente de l'entièreté de ses droits.

Pour plus d'informations :

Tel : 01 53 38 62 30

01 42 06 47 61

Courriel : pad19.courriel@gmail.com

LA MEDIATHEQUE JEAN QUARRE : OU EN EST-ON ? INFORMATION



Conformément au contrat de mandature de 2014 et au programme d'investissement qui lui est adossé, le 19^e arrondissement accueillera en 2022 sa première médiathèque en lieu et place de l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré. Dans le même temps, le quartier Place des Fêtes accueillera la première Maison des réfugiés à Paris, dans les locaux actuellement occupés par le Théâtre de Verre.

Le principe de réalisation de ce double équipement doit trouver une traduction officielle lors du Conseil de Paris de mi-décembre qui fait suite au Conseil d'arrondissement du 27 novembre 2018.

- Le projet de Médiathèque

Le 17 décembre, la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris officialisera et validera définitivement la proposition retenue par une commission de dialogue compétitif à laquelle ont participé les élus et les représentants de mouvements associatifs de la Place des Fêtes. Évalué à plus de 13 millions d'euros, ce projet répondra à plusieurs objectifs :

- Sur le plan culturel, plus de 2500m² seront consacrés à un espace d'accueil, des espaces polyvalents de consultation et de lecture. Le lieu accueillera également un café et un espace de coworking.
- Les toitures de la future médiathèque seront végétalisées
- Ce projet s'inscrit dans l'architecture frugale. Autrement dit, la réutilisation de l'existant tout en limitant les démolitions

Pour que les travaux puissent démarrer à la fin de l'année 2019, divers aspects doivent être pris en compte :

- L'inscription des crédits au Budget 2019 de la Ville de Paris
- L'existence d'une solution de repli pour les occupants des lieux. une solution est envisagée avec Emmaüs Solidarité pour permettre un accueil ailleurs dans Paris.

Un an avant l'ouverture présumée de la Médiathèque, une équipe de bibliothécaires sera affectée pour préparer son arrivée, en lien avec les habitants et les partenaires du quartier.

- La Maison des Réfugiés

Elle traduit la volonté d'assumer l'héritage de ce lieu. Il ne s'agit pas d'un lieu d'hébergement d'urgence mais d'un espace innovant pour accompagner les réfugiés dans la construction d'un projet de vie : apprentissage du français, possibilités de formation, accès au droit etc.

Enfin, une réunion publique aura lieu début 2019 afin que le lauréat puisse présenter son projet aux habitants.

LE FUTUR EQUIPEMENT AU CŒUR DE LA PLACE : CE SERA QUOI ? EXPLICATIONS

Par Céline RICHET-MARTIN et Mehand MEZIANI (Direction de la Voirie et des Déplacements)

Présenté lors de la réunion publique du 27 juin 2018, le projet de réaménagement de la Place des Fêtes reste sujet à deux questionnements : le mobiliser et l'alternative à la pyramide qui sera démolie à l'été 2019.

- Rappel des grands principes retenus pour le réaménagement du cœur de la Place



- **renforcement de la centralité du cœur de place**, grâce notamment à un revêtement lisse pour développer les usages
- **au niveau des terrasses nord** : création de quatre gradins végétalisés à partir desquels on pourra accéder à la pelouse située en partie haute
- **au niveau des terrasses sud** : conservation de la structure existante (maintien des bordures des emmarchements), dépose des pavés et création d'une pelouse.
- **Mail Planté (sud de la place)** : végétalisation des pieds d'arbres, création de jardinières pour limiter et réduire les usages tels que la circulation des deux roues, création d'un dallage enherbé pour renforcer la perméabilité du site et développer la végétalisation.

- **Sur la placette Thuliez** : installation d'un nouveau modèle de manège pour en faire un lieu convivial, suppression des deux arbres au centre, création d'une jardinière en limite de la rue Henri Ribière et plantation de 5 nouveaux arbres, installation d'assises
- **Sur la fontaine et ses abords** : installation de dispositifs de brumisation au niveau de la partie qui sera dégagée dans la pointe, installation de mobiliers en limite de la zone de la fontaine de manière à marquer la frontière avec la zone circulée.

- **Le choix du mobilier**

Il s'agit d'un élément de cohérence et d'identification des différents espaces pour permettre leur appropriation et la création d'ambiances. Pour ce faire, la DVD a recherché un mobilier modulaire, de qualité et commun à tous les espaces. Elle a donc choisi des assises en bois de mélèze, avec des pieds en acier.



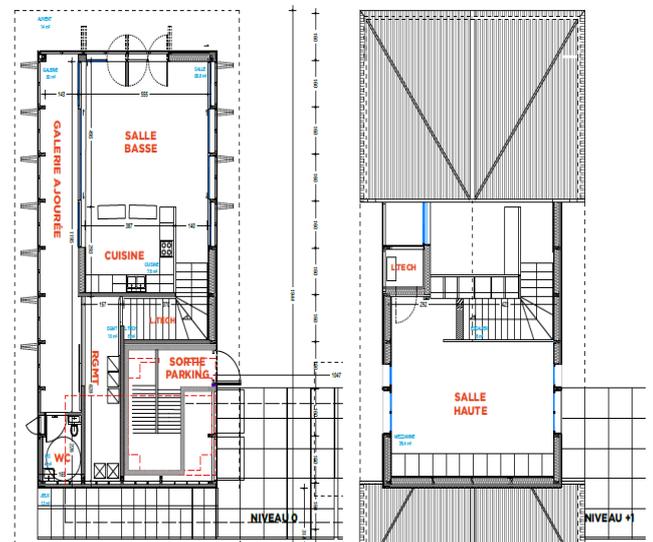
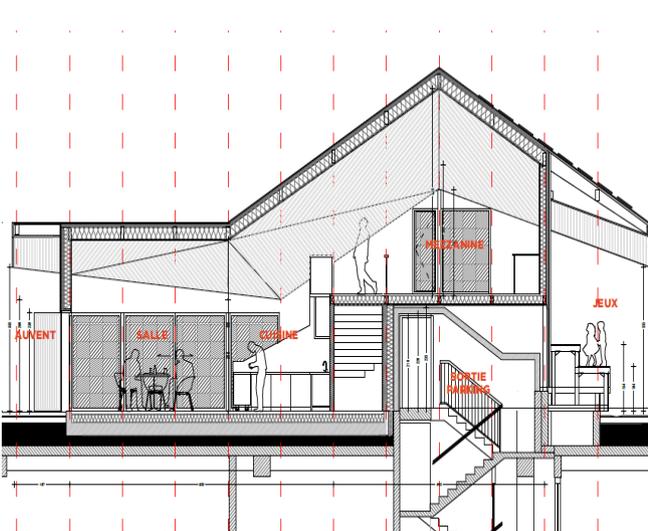
Pour composer le mobilier du cœur de place, la DVD a travaillé à partir de quatre modules principaux : 2 modules rectangulaires, un module angulaire et un module circulaire.

- **Sur la placette Thuliez** : un mobilier circulaire autour des arbres afin de donner la possibilité de s'asseoir et ne pas encombrer cette place
- **Sur les abords de la fontaine** : un mobilier angulaire positionné entre les arbres
- **Sur les terrasses nord** : insertion de 6 plateformes en bois au niveau du sol des gradins pour s'asseoir ou s'adosser aux marches des paliers supérieurs
- **Sur les terrasses sud** : installation de 4 tables / assises

- **Le projet du CAPLA : son architecture, ses volumes** *Par le Collectif DIDO*

➤ **Quelles évolutions depuis la réunion publique du 27 juin 2018 ?**

- Le volume le plus haut se situe uniquement au-dessus de la mezzanine, ce qui permet notamment de réduire le volume à chauffer.
- La partie « jeux » se situe sur la face arrière côté terrasses sud, avec un espace à grimper de hauteur limitée, et au-dessus un mur qui pourra accueillir une fresque par exemple.
- À l'intérieur, aucun grand changement : plus de meubles de rangement, une cuisine toujours ouverte. La salle et la cuisine mesureront 40m2 et la mezzanine 36m2. L'équipement sera limité à l'accueil de 200 personnes.
- Stockage accessible par l'extérieur pour le matériel événementiel (dont les chaises et autres mobiliers).



- À l'ouest une galerie ajourée qui est un espace abrité mais non chauffé, ce qui permet de rendre les toilettes plus autonomes.
- Le projet intègre la sortie de secours du parking souterrain.
- L'échelle de l'édifice n'a pas changé : son emprise au sol est comparable avec celle de la station de métro située le long du square. En hauteur, le nouvel équipement est plus bas que la pyramide (7m pour le CAPLA contre 12m pour la pyramide).

➤ **Les matériaux utilisés**

Pour que le bâtiment soit pérenne et écologique, DiDO s'oriente majoritairement vers des matériaux biosourcés, organiques et renouvelables. Ce faisant, il utilise un bois traité par brûlure pour la toiture et un bois peint pour les façades. Sur la toiture à l'arrière du bâtiment (côté terrasses sud), des panneaux photovoltaïques seront installés et permettront d'assurer l'éclairage interne notamment. Au sol à l'intérieur, le béton sera privilégié pour créer une continuité avec le sol extérieur.

- **Le projet du CAPLA : le mode de gestion**

Par Matthieu GUERLAIN (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi)

Pour assurer une gestion conviviale de cet équipement, en phase avec les aspirations de tous les habitants dans leur diversité d'âge, une offre de services attractifs doit être développée. Par conséquent, le CAPLA doit être un lieu d'usage hybride où des créneaux sont consacrés à la fois aux acteurs associatifs et aux actions de la Ville. La vision commerciale doit être aussi limitée, sans pour autant la proscrire pour permettre l'expression d'activités solidaires. Le CAPLA doit être également une ressource pour le suivi quotidien de la place, afin de faire remonter aux services compétents les dégradations constatées, les besoins d'aménagement. Il devra par ailleurs donner accès toutes les informations du quartier : culture, éducation, commerces de proximité. Pour cela, une charte d'accueil portée par un gestionnaire sélectionné devra définir clairement les prestations attendues et les prestations complémentaires suivant les horaires d'ouverture pour tenir compte de toutes les demandes.

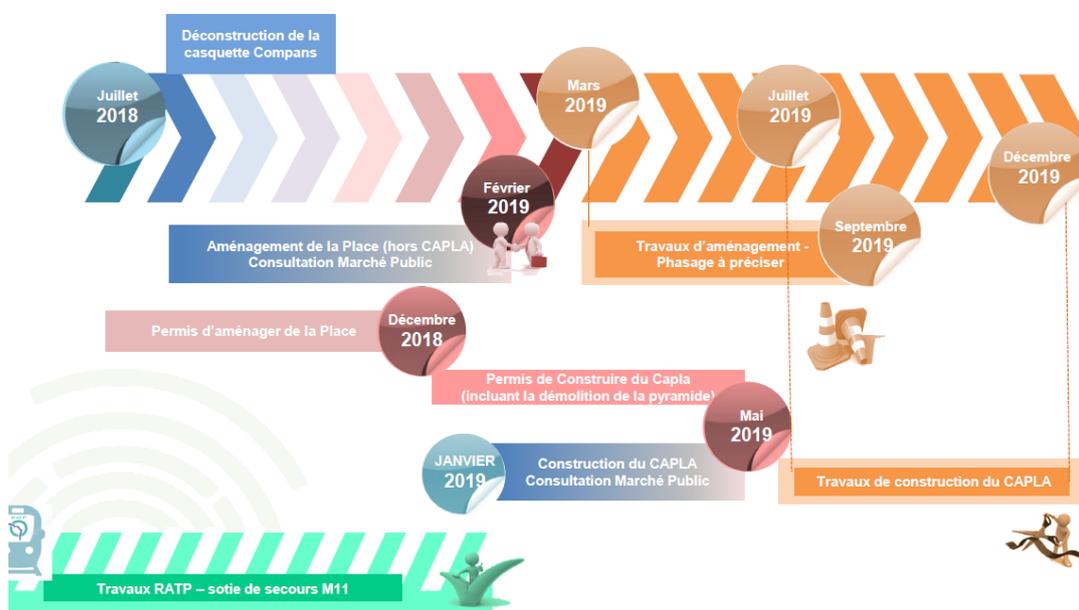
VUE DEPUIS LES TERRASSES NORD



- **Calendrier prévisionnel de l'aménagement du cœur de place**

- Le permis d'aménager a été déposé au mois d'août pour un retour des architectes des bâtiments de France attendu à la mi-décembre 2018
- En octobre 2018, lancement du marché pour désigner les entreprises qui vont réaliser les travaux d'aménagement de la place. Une notification devrait intervenir au mois de février afin de démarrer les travaux au début du mois de mars.
- Pour ce qui est du CAPLA, le permis de construire devrait être déposé dans les jours à venir pour un retour au mois de mai. À côté de cela, une consultation sera lancée en début d'année pour désigner les entreprises qui réaliseront les travaux. L'objectif étant de permettre un démarrage au mois de juillet pour une livraison prévue en fin d'année 2019. Les modes de gestion du lieu restent encore à affiner. De plus, quelques points du projet restent pour l'heure en réflexion, parmi lesquels: la performance la plus adaptée pour les panneaux photovoltaïques, la gestion des eaux pluviales, l'éclairage pour que le Capla constitue un repère lumineux sur la place afin de sécuriser les traversées piétonnes.

PLACE DES FÊTES : CALENDRIER PRÉVISIONNEL



- Parallèlement à cela :
 - Un travail avec les bailleurs pour réfléchir au devenir du passage Compans dont la toiture a été déconstruite au cours de l'été.
- **Halima JEMNI (HJ) :** Une réunion s'est tenue avec les deux bailleurs principaux où nous avons fait part de notre souhait et du travail que nous menons pour que ce passage revienne dans le domaine public. Néanmoins, les commerces et les façades resteront propriété des bailleurs et ces derniers se sont engagés à réaliser des travaux pour l'entretien et à analyser la question de la disparition des étalages pour une offre de meilleure qualité dans ce passage.
- Une concertation avec l'exploitant du marché pour préparer le déménagement définitif des étals et la réorganisation qui aura lieu en février.

HJ : L'emprise de la RATP se termine à la fin de la semaine. Tous les marchands concernés reviendront autour du marché. Avant le mois de mars, se posera la question du relogement de ceux présents sur la placette Louise Thuliez et sur le cœur de place, dont le déménagement est prévu dans la deuxième quinzaine de février pour laisser place aux travaux. Ils s'en iront sur la rue Augustin Thierry jusqu'au niveau du jardin partagé car l'échafaudage de la copropriété du 15 rue Henri Ribière doit rester jusqu'à décembre 2019. Une fois son départ, le

Le marché reprendra la continuité jusqu'à la placette Louise Thuliez. La Mairie du 19^e a d'ores et déjà rencontré le délégataire actuel du marché pour lui préciser qu'elle ne souhaite pas qu'il y ait uniquement des volants dans la rue Henri Ribière mais également une qualité alimentaire (ex : installation d'un carré bio).

S'agissant des aménagements qui ont eu lieu autour du square, des malfaçons sont apparues côté rue de Crimée. La DVD a pris contact en ce sens avec l'entreprise chargée des travaux qui va donc refaire toute cette la partie concernée. Les commerçants situés dans ce secteur déménageront courant janvier pour faciliter ensuite leur retour.

- **Questions / remarques**

- ***L'emplacement d'un manège sur la placette Thuliez n'est-il pas dangereux ?***

- Cette question a été abordée lors de la précédente réunion publique. Le transfert a déjà été confirmé et le gestionnaire du manège nous a fait part de sa satisfaction à ce sujet. Le manège sera davantage protégé qu'auparavant où il se trouvait à proximité des véhicules du marché. Par ailleurs, l'idée était de sortir le manège du cœur de place dans un objectif de visibilité.

- ***Pourquoi les fonctions du futur CAPLA ne sont-elles pas intégrées dans la Médiathèque pour plus de lisibilité ?***

- La proposition d'aménagement sur le cœur de place répond à deux contraintes. La première est réglementaire, à savoir la gestion de la sortie de secours du parking qu'il a fallu résoudre par l'émergence d'une structure au milieu de la place. Par ailleurs, il y a une contrainte d'usage qui est de conserver le bénéfice de l'espace scène sur la Place des Fêtes. Même si des correspondances peuvent s'instaurer, nous avons là deux ouvrages de référence : la Médiathèque s'adresse à tout l'arrondissement et aux territoires limitrophes, le CAPLA est un équipement de quartier.

- ***Quels sont les obstacles physiques à la circulation de véhicules sur la Place ?***

- Sept arbres seront plantés et des jardinières seront mises en place au niveau de la rue Henri Ribière et du mail planté. Au niveau de la placette Louise Thuliez, la DVD travaille à l'installation de mobiliers urbains, notamment des arceaux vélos. Les assises jouent par ailleurs un rôle de protection. L'idée est que ce mobilier soit disposé avec suffisamment de distance pour empêcher le passage d'un véhicule.

- ***Le projet de ludomobile qui s'est installé récemment va-t-il revenir durant cette phase de travaux et sera-t-il pérennisé à l'avenir ?***

- La Ville de Paris souhaite développer ce type d'animation dans tous les arrondissements. Dans le 19^e, sont concernés le quartier Bas-Belleville (place Marcel Achard) mais également la Place des Fêtes à l'issue de son réaménagement. Le CAPLA permettra à la ludomobile de stocker son matériel.

- ***Il est aujourd'hui impossible de sortir de la piste cyclable à contresens de la Place des Fêtes, en raison du manque de dispositifs prévus à cet effet, en particulier sur la rue des Solitaires et la rue de Crimée. Il y a par ailleurs un déficit de stationnement vélo sur la place et ses alentours***

- Nous avons prévu un aménagement en créant une nouvelle traversée piétonne, au niveau de l'édicule près du métro pour pouvoir sortir au niveau de la rue des Solitaires. S'agissant du stationnement, il y a quelques accroches vélos autour de la Place des Fêtes mais il faut également maintenir une capacité de stationnement pour les commerçants du marché. Sur la rue de Crimée, la DVD travaille sur une solution qui permettrait de ralentir dans les virages. Les plans et dessins ont été soumis à la RATP afin de tenir compte des passages des bus.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
conseilsdequartier19@paris.fr
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr
Facebook : [Conseils de quartier du 19^e](#)
Twitter : [monquartier19](#)

